

Paris, le 16 Décembre 1923.

Altesse,

J'ai l'honneur <sup>de vous</sup> ~~de~~ accuser réception de votre télégramme du 13 décembre, par lequel vous me priez de transmettre au Conseil la proposition faite par les délégations de la Perse, de l'Irlande, de l'Esthonie et de Panama, dans la lettre du 27 septembre, au sujet de la requête des six nations.

J'ai porté ce télégramme à la connaissance des Membres du Conseil.

Votre Altesse comprendra qu'il n'est pas possible au Conseil d'examiner cette question au cours de la présente session. En effet, cette session touche à sa fin et il serait nécessaire, aux termes de l'article 4 du Pacte, d'inviter le Gouvernement du Canada à prendre part <sup>aux</sup> ~~à toutes les~~ séances dans lesquelles la question pourrait être examinée.

Dans ces conditions, je vous serais très obligé de bien vouloir m'adresser ~~une~~ <sup>une</sup> confirmation en bonne et due forme de votre télégramme et de me faire savoir si Votre Gouvernement désire que la question <sup>soit inscrite</sup> ~~soit mise~~ à l'ordre du jour de la session du Conseil, qui aura lieu au mois de mars prochain.

Dans l'affirmative, je vous prierais de bien vouloir adresser au Secrétaire général, pour être transmises aux Membres du Conseil, les observations <sup>que</sup> ~~sur lesquelles~~ Votre Gouvernement ~~désire attirer son attention en cette affaire.~~ <sup>pourrait désirer présenter à ce sujet</sup>

Je prie Votre Altesse d'agréer les assurances de ma très haute considération.